L'ÉLIXIR ANTIGOUTTEUX VINCENT guérit la rhumatisme et la goutte en peu de temps. 3 fr. le flacon à la pharmacie **Vincent, r. de la Limite, 33, Bruxelles.** Dépôts : à Mouscron, Fonder ; à Tournai, Brame ; à Courtrai, Hulpaus-Gavier ; à Warneton, Vandermarière ; à Comines, Messiaen et Van Neddburgen. 40164d

BELGIQUE

LE COMMERCE FRANCO-BELGE. — Les importations de Belgique en France se sont élevées pendant les onze premiers mois de 1903, à la somme de 300.004.000 francs, contre 302.684.000 francs en 1902, soit une diminution de 2.680.000 francs.

Les exportations de France en Belgique, pendant la même période, sont, au contraire, en augmentation de 1.158.000 fr : 408.565.000 fr. en 1903 contre 407.407.000 francs en 1902.

Pour les objets de luxe importés de France, il y a quelques chiffres intéressants à retenir. Les plumes de parures, de 300.000 francs en 1901 ont atteint le chiffre fabuleux de 5.398.000 en 1903. Les ouvrages de mode ont monté de 2.756.000 francs en 1901, à 6.721.000 francs en 1903. La parfumerie et la carrosserie ont progressé chacune de un million pendant la même période. Par contre, l'orfèvrerie et la bijouterie d'or, de platine et d'argent sont en diminution d'environ un million et demi.

HEUREUX PAYS. — *Quinze mois sans décès.* — C'est à Bebo, village du canton de Vielsalm, qu'il faut aller pour constater semblable phénomène. Dans cette localité bénie, qui compte 1.250 habitants, il n'y a plus eu, depuis le 12 octobre 1902 un seul malade ni un seul décès. Soit, depuis quinze mois. L'homme le plus à plaindre de la commune est le fossoyeur. Par contre, on prévoit une immigration prochaine de malades qui vont tous se rendre dans un pays où l'on ne meurt plus.

L'AUNE, LA LIVRE ET LA PINTE. — Il paraît qu'aux termes d'un arrêté royal de 1855, ces dénominations sont illégales, et, comme certains commerçants s'en servent encore pour l'affichage du prix de leurs marchandises, M. le Ministre de l'Industrie et du Travail a donné des instructions pour que les bourgmestres ou leurs délégués, ainsi que les commissaires et commissaires-adjoints de police, recherchent les contraventions en cette matière.

SERVICE DU TÉLÉPHONE ET DU TÉLÉGRAPHE. — Les autorités civiles et militaires, et, parmi les autorités civiles, les gouverneurs, commissaires d'arrondissement et bourgmestres, pourront désormais, en vertu d'un accord conclu entre les ministres de l'Intérieur et celui des Chemins de fer, requérir les services du téléphone et du télégraphe en dehors des heures réglementaires d'ouverture des bureaux dans des cas exceptionnels, tels que grèves, troubles, événements ou accidents importants.

A LA PRÉSIDENCE DU SÉNAT. — M. le comte de Merode-Westerloo, récemment élu président du Sénat, tient à restaurer des usages qui se sont un peu perdus durant les dernières présidences de la Chambre et au Sénat. Il entend recevoir. Aussi a-t-il décidé de donner une grande soirée dansante le mercredi 20 courant, dans les salons du Cercle Noble, à Bruxelles. Toutes les notabilités parlementaires des deux Chambres y sont invitées.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE. — La Société d'Économie sociale de Bruxelles, filiale de celle de Paris, tiendra une séance spéciale le mardi 19 janvier, à deux heures et demie, dans son local ordinaire, M. Étienne Martin de Saint-Léon, docteur en droit, publiciste à Paris, qui fait partie du Musée social de cette ville, y traitera des Trusts et Syndicats industriels.

LE PRINCE ALBERT, avec une nombreuse députation d'officiers de tous les régiments en garnison à Bruxelles, a quitté la capitale mardi matin, au train de 9 heures 50, se rendant à Liège pour assister aux funérailles du colonel Five, le dernier survivant des décorés de la Croix de fer. Le prince est rentré à Bruxelles le soir même, par le train entrant en gare du Nord à 7 h. 01.

LE ROI LÉOPOLD EN CONFLIT AVEC LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE. — Le maire de Villefranche a envoyé sommation au Roi des Belges, de payer la somme de 200.000 francs pour les terrains appartenant à cette commune dont il s'est rendu acquéreur. Avocats et avoués sont constitués de part et d'autre, et le différend sera tranché par les tribunaux. Voici, d'après le *Temps*, les raisons que feront valoir les représentants du roi Léopold, M. Maistre, conseil de Belgique, et M. Messian :

« Le prix de 1 fr. 50 le mètre avait été accepté par le Roi et par la commune. La préfecture des Alpes-Maritimes eut à faire l'enquête indispensable pour toute aliénation de terrains communaux et en avisa le gouvernement. C'est alors que le Ministre de la Guerre intervint. Le chef du génie à Nice informa la préfecture que l'administration militaire allait provoquer le classement d'une nouvelle batterie établie au Cap Ferrat, ce qui grèverait de servitudes militaires une partie des terrains acquis par le Roi ou interrompra même les travaux qui pourraient être commencés dans une zone déterminée.

» Informé par son représentant, M. l'architecte Messian, le Roi des Belges proposa de réduire de moitié le prix du terrain franchi par cette servitude en maintenant le prix d'abord consenti pour le restant. »

LE CRIME MYSTÉRIEUX DE MOUSTIER. — Mme Jacquemain, la femme de l'industriel de Moustier, est rentrée à Namur, lundi, par le train de 1 h. 18 de l'après-midi. La Cour d'appel de Liège a confirmé le mandat d'arrêt.

LA CRISE VERRIÈRE. — Le conflit en verrerie s'accentue. Plus de 1.700 ouvriers ont remis leur préavis pour le 1er février prochain. A Manage, les préavis ont été remis à la verrerie Bougard-frères (300 ouvriers), à la Cristallerie (300 ouvriers), chez MM. Migeotte frères (150 ouvriers), à la Verrerie St-Laurent (300 ouvriers), à la Verrerie de Scaillmont (300 ouvriers). A Familleureux, où la verrerie occupe 350 ouvriers, les préavis ont été également remis.

LES ÉLECTIONS COMMUNALES DANS LE HAINAUT. — La Députation permanente, statuant sur réclamations, a validé les élections qui ont eu lieu le 18 octobre dernier, à Villerot, Orineignies, dont elle complète toutefois le résultat en proclamant élu le sieur E. Dépreze pour le hameau d'Autreppe, Riezes (élection du 13 novembre), ainsi que cela non contestée de Thimeon (20 décembre dernier).

LIQUIDATION DU JARDIN ZOOLOGIQUE DE GAND. — On annonce que les actionnaires de la Société du Jardin Zoologique de Gand, se sont prononcés pour la liquidation de la Société.

LE PRIX QUINQUENNAL DE LITTÉRATURE FRANÇAISE pour la période de 1898 à 1902 est attribué à Émile Verhaeren pour son volume : *Les Visages de la Vie.*

M. JAURÈS A BRUXELLES. — Un journal annonce que MM. Jaurès, Hyndman et Singer se rendront le 7 février à Bruxelles, pour assister à une fête internationale au bénéfice du compositeur De Geyter et de la veuve du poète Pottier.

TERRIBLE BAGARRE A LA FRONTIÈRE. — *Un Belge assassiné. — Plusieurs autres Belges gravement blessés.* — Dans un café de la commune hollandaise de Eygelshoven, près de la station de Kerkrode-Bolduc, des ouvriers belges se trouvaient le soir, avec leurs femmes et leurs enfants, lorsque plusieurs individus mal famés de la commune de Haanrode (Hollande) firent leur entrée. Aussitôt, ils se mirent à invectiver les Belges qui, redoutant un guet-apens, se retirèrent, et cherchèrent à rentrer à Nivelstein (Prusse), où ils habitaient, en prenant un chemin à travers champs. Leurs agresseurs, qui les avaient suivis, se jetèrent bientôt sur eux, armés de revolvers et de poignards. Un des Belges fut tué sur place par un coup terrible dans le ventre. La femme et les quatre petits enfants de la victime assistaient au massacre. Deux autres Belges furent littéralement lardés de coups de couteau.

Le docteur Keulen, bourgmestre de Fauquemont, jugeant l'état des victimes très grave, ordonna leur transfert à l'hôpital d'Aix-la-Chapelle. Les assassins, au nombre de cinq, ne tarderont pas à être arrêtés. Deux d'entr'eux sont déjà sous les verrous.

UNE DÉCOUVERTE. — *L'immunisation du bétail contre le charbon.* — La Nouvelle-Zélande, qui fait en grand l'élevage et l'exportation du bétail, souffre actuellement d'une épizootie charbonneuse. Un spécialiste en matière de pathologie, M. J.-A. Gilruth, attaché au département de l'hygiène publique et directeur du service vétérinaire de cette importante colonie, s'est consacré à l'étude de cette terrible maladie, contagieuse pour l'homme et qui, outre les ravages qu'elle exerce dans les troupeaux de bétail, a déjà fait de nombreuses victimes dans la population néo-zélandaise.

M. Gilruth, qui avait choisi pour sujets de ses expériences des cochons d'Inde et des lapins, est parvenu à obtenir une immunisation relative en administrant à ces quadrupèdes, par des injections sous-cutanées une dose de bacilles charbonneux associée à une dose double de microbes de nature non pathogénique.

Ces inoculations répétées ont conféré à des lapins la faculté de résister à des injections de bacilles charbonneux virulents suffisantes pour tuer vingt têtes de bétail.

ANVERS

CHEZ LES DIAMANTAIRES. — Les sertisseurs ont décidé de ne pas se mettre en grève.

HAL

UN JEUNE HOMME ASSOMMÉ. — Dimanche soir, vers 10 heures, un groupe de quatre jeunes gens pris de boisson maltraitaient au milieu de la voie publique, près de la gare de Brages, près de Hal, une jeune fille d'une vingtaine d'années. A ce moment, vint à passer un ouvrier horticulteur, Henri Geveraert, 22 ans, de Saintes, qui voulut s'interposer; mais au même moment, les quatre individus se jetèrent sur lui, le terrassèrent et l'assommèrent complètement à coups de talons et de cannes. L'état de la victime est désespéré. Les coupables ont été arrêtés.

YPRES

LES ÉLECTIONS COMMUNALES. — *Réformation d'une décision de la députation permanente.* — Le *Moniteur* publie un arrêté ainsi conçu :

« Article Premier. — La décision de la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre occidentale relative aux élections communales d'Ypres, est réformée. Sont proclamés élus conseillers communaux : MM. Colaert, D'Huvettere, Iweins d'Eeckhoutte, Sobry, Struye et Vanderghote. L'élection qui a eu lieu à Ypres, le 18 octobre, est annulée pour le surplus. Mention de cette disposition sera faite au registre des délibérations de la députation permanente, en marge de l'acte réformé.

» Art. 2. — Les élections communaux d'Ypres seront convoqués en vertu d'une décision du Conseil communal, un dimanche, dans le délai de trente jours, déterminé par l'article 75 de la loi du 12 septembre 1895, à l'effet de procéder à l'élection de deux membres de la deuxième série pour pourvoir aux sièges demeurés vacants.

ROULERS

UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE est ouverte en ce moment à l'Hôtel de Ville de Roulers, sur la demande de M. Constant Vanderhaeghe-Wyckhuise, négociant en chiffons, de Roulers, à l'effet d'être autorisé par la Ville à pouvoir faire établir un raccordement au chemin de fer.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance du projet au secrétariat communal, où ils peuvent déposer leurs observations par écrit jusqu'au samedi 30 janvier 1904. Le procès-verbal de l'enquête sera clôturé ce jour-là, à trois heures.

LE TIRAGE AU SORT pour la levée de milice en 1904 aura lieu, à Roulers, le mercredi 10 février 1904, à neuf heures du matin, en la grande salle de l'Arsenal, place d'Armes. Il y a 215 jeunes gens inscrits pour le tirage. 7 miliciens volontaires de carrière, sont déjà sous les armes et les premiers sont comptés dans le contingent de 45 soldats que la ville de Roulers doit livrer. Le premier numéro est 40.

— Il est rappelé aux familles qui veulent effectuer le versement de 200 francs au bureau de l'enregistrement, en vue du remplacement éventuel de leur fils, que ce versement doit être fait avant la fin du mois de janvier courant.

COURTRAI

Un magasin de tissus incendié. — *Cent mille francs de dégâts.* — Un violent incendie, dont la propagation a pu heureusement être enrayée, a mis en émoi, mardi matin, à deux heures et demie, le quartier du Palais de Justice.

Il était deux heures du matin, quand Mme Vve G. Bevernage-Viart, fabricante de tissus, rue du Gouvernement, 9, fut réveillée par les émanations d'une forte odeur de fumée. L'alarme fut aussitôt donnée par M. Achille Bevernage fils et la servante de la maison. Le feu consumait déjà le centre du magasin attenant à la maison dont il n'est séparé que par le pignon, et formant comme cette dernière un quadrilatère à deux étages de sept mètres de front à rue, sur quinze de profondeur.

Les voisins organisèrent les premiers secours, mais le progrès du feu fut tellement rapide que bientôt le tocsin se fit entendre de la tour de Saint-Martin. Les volontaires pompiers communaux, munis de quatre pompes à bras, se rendirent rapidement sur les lieux du sinistre. M. le lieutenant Moulard arrive des premiers, fit adapter les tuyaux au puits artésien de la brasserie de M. Vuylsteke et, sous les ordres de M. le commandant Raikem, les pompiers attaquèrent vigoureusement le foyer de l'incendie.

Le feu put heureusement être localisé entre les murs du magasin, dont le second pignon sépare la maison de M. Nicholle-Carson, fabricant de stores.

Il ne fut malheureusement pas possible de sauver la plus petite partie de l'outillage de la préparation et des pièces de tissus emplées dans le magasin. Les livres de comptabilité, le coffre-fort avec quelques billets de banque, sont restés la proie des flammes.

Vers cinq heures du matin, tout danger pour les maisons contiguës était conjuré.

Les pertes, tant pour le bâtiment que pour les marchandises, sont évaluées par Mme Vve Bevernage à 100.000 francs. Le tout était assuré.

Quant aux causes du sinistre, elles sont jusqu'ici inconnues.

Sur les lieux de l'incendie, se trouvaient, dès la première heure, MM. Reynaert, bourgmestre, et Ghyoot, échevin.

Une équipe de pompiers est restée en permanence rue du Gouvernement jusque dans la soirée de mardi. Une énorme affluence de monde n'a cessé de stationner aux alentours du magasin incendié.

LE NOUVEL ÉCLAIRAGE PUBLIC. — Le nouveau contrat récemment intervenu entre l'Administration communale et la Compagnie concessionnaire Desclée, de Tournai, vient d'entrer dans une première période d'exécution. A l'instar de la Grand'Place et d'autres importantes artères centrales, la rue de Groeninghe, l'Esplanade et le quartier du faubourg de Gand viennent d'être dotés de becs Auer.

MARIAGE. — Mardi matin a été célébré en grande solennité, le mariage de M. le baron Werner de Crombrugghe de Loorninghe, juge au tribunal de 1re instance à Courtrai, avec Mlle Marie-Antoinette de Thibault de Boesinghe.

La cérémonie civile a eu lieu, à onze heures, au salon gothique de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'échevin Georges Van Dale, officier de l'état-civil. Les témoins du marié étaient : M. le baron Victor de Crombrugghe de Loorninghe, lieutenant au 3e régiment de lanciers, son frère, et S. E. le prince de T'Serclaes, son oncle maternel. Ceux de la mariée : MM. Pierre de Thibault de Boesinghe (écuyer), son frère, et Gustave Brunel de Montpellier (écuyer), conseiller provincial et bourgmestre de Kemmel, son cousin-germain maternel.

Le mariage religieux a été célébré, au milieu d'une grande affluence, à onze heures et demie en l'église paroissiale de Notre-Dame, par M. l'abbé de Coninck, curé.

NÉCROLOGIE. — Mardi matin, est décédé à l'âge de 38 ans, M. Charles Nys-Delacroix, fils de M. Adolphe Nys, fabricant de tissus. Les funérailles sont fixées vendredi à 11 heures en l'église Saint-Martin.

LE CIRQUE MAXIMILIEN, actuellement en représentation à Rotterdam (Hollande), est gracieusement engagé par l'autorité communale pour la prochaine foire annuelle de Pâques; il sera installé au Marché-au-bois.

ACTE DE PROBITÉ. — Il y a quelques jours, M. Art. Haners, domestique chez M. Alb. Degryse-Vandeloone, trouva près de la Banque Nationale, une bourse renfermant la somme de 74.285 fr. en billets de banque, et s'empressa de la porter au bureau de police. La propriétaire vint la réclamer quelques instants après, non sans donner une juste récompense à l'honnête ouvrier.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 12 janvier 1904. — Présidence de M. DUMORTIER. — *Coups et blessures :* Par défaut, 15 jours de prison à Verdonck Alphonse, ouvrier à Reckem; Evariste Verdonck, est acquitté; 25 fr. d'amende à Verhelle Léandre, ouvrier à Espierre, plus 1 mois de prison pour bris de clôture; — 50 fr. d'amende à Vandenbroucke Florimond, écaugneur à Cuerne, plus 15 jours pour menaces de mort et 15 fr. pour injures; conditionnellement; — 15 jours à Vermeulen Camille et 50 fr. d'amende à Bothuyne Camille, ouvrier à Courtrai; — 30 fr. d'amende à De Gand Clémentine, ménagère; 26 fr. d'amende avec sursis, à Hugelier Romanie, cabaretière à Gulleghem; — 4 mois de prison à Gayese Camille, ouvrier brossier; 1 mois de prison et 50 fr. d'amende à Devolder Alphonse, ouvrier briquetier, à Cachtem; — 2 fois 26 fr. d'amende avec sursis à De Gryse Victorine et à Gaytant Philomène, ouvrières à Roulers; 26 fr. d'amende avec sursis à De Gryse Flavie, et à sa sœur Louise, id; 40 fr. d'amende avec sursis, à Degryse Emma, et à Deyne Charles, id.; — Bovaert Alphonse et Alfred, ouvriers à Espierres, sont acquittés; — 3 mois de prison, 50 fr. à Olivier Jules, tisserand, 20 fr. pour bris d'objets mobiliers et 15 fr. pour ivresse; 100 fr. d'amende avec sursis à Demeyere Camille, ouvrier à Roulers; — 60 fr. d'amende à Buysens Léontine, ménagère, plus 15 fr. d'amende pour ivresse; 75 fr. d'amende à Soenens Aloise; 26 fr. d'amende à son frère Remi, écangueurs à Harlebeke; — Par défaut, 50 fr. d'amende à Maes Achille, ouvrier brossier à Iseghem, plus 20 fr. pour injures verbales, conditionnellement; — 3 mois de prison et 50 fr. d'amende à Beheydt Camille, ouvrier en lin à Wevelghem; — 15 jours de prison à Parmentier Hector, ouvrier à Ledeghem, plus 15 fr. pour ivresse; — *Menaces verbales :* un mois de prison à Deman Auguste, ouvrier à Reckem; Deweer Henri, ouvrier à Tourcoing, est acquitté; — 2 mois de prison et 50 fr. d'amende par défaut, à Withoeck Frédéric, ouvrier à Belleghem, plus 10 fr. pour injures et 15 fr. pour ivresse; — *Diffamation :* 8 jours de prison et 26 fr. d'amende à Vindevogel Guillaume, antiquaire à Courtrai; — 15 jours de prison et 26 fr. à Dejonckheere Henri, ouvrier à Ledeghem, plus 15 jours de prison et 50 fr. d'amende, pour outrages à un témoin; même peine à Demeyere Pierre, tisserand à Ledeghem pour outrages; — Naeyaert Camille, tisserand à Menin, encourt, par défaut, 3 mois de prison et 26 fr. d'amende pour vol; même peine à Parmentier Théophile à Courtrai; 4 mois de prison et 26 fr. à Parmentier Joseph, id., et 1 mois de prison et 26 fr. d'amende à Verhaeghe Louise, id., pour recel; — 2 mois de prison et 26 fr. pour outrage aux mœurs, et 15 fr. pour ivresse, par défaut, à Hollebeke Jules, maçon à Comines; — 15 jours de prison et 50 fr. d'amende à Deckmyn Pierre, et 8 jours de prison, 26 fr. d'amende à Callebert Pierre, colporteurs à Roulers; — 15 jours de prison à Lefever Alphonse, débardeur à Courtrai pour vol; — 4 mois de prison pour détournement de son actif et un mois de prison pour ne pas avoir tenu les livres prescritts par la loi; à Bekaert Ch., marchand de lin à Courtrai, 15 jours de prison à Beernaert Camille, ouvrier peintre à Ingelmunster, pour vol de lapins; 4 mois de prison pour vols de poules, et 2 mois de prison à son complice, Bruneel Albéric, le tout conditionnellement.

MOUSCRON

UNE CONFÉRENCE avec projections lumineuses sera donnée au Cercle l'*Avenir*, le dimanche, 17 courant à 5 heures, du soir, par le R. P. Vanden Bosch, au profit des Missions africaines. Elle aura pour sujet l'Algérie, la Kabylie, la Tunisie, le Sahara. Prix des places : premières 2 fr.; secondes, 1 fr.; troisièmes, 0.50 centimes. On peut se procurer des cartes à l'entrée de la salle et chez M. Henri Lerouge.

UN OFFICIER DE GARDE-CIVIQUE EN CASSATION. — Le conseil civique de revision de Mouscron avait rayé un avocat officier-rapporteur de la garde parce que celui-ci a pris sa résidence principale dans un autre localité.

L'officier se pourvut en cassation parce que : 1° il y a eu erreur dans le jugement relativement à ses prénoms; 2° parce que la signification de ce jugement n'a pas été faite dans la huitaine; 3° parce qu'on l'a privé d'un grade qui lui avait été octroyé ministériellement.

La Cour n'a retenu aucun de ces moyens, les jugeant insuffisants ou soulevant des questions administratives.

ROLLEGHEM

LE CONSEIL COMMUNAL est autorisé, pour un terme de 10 ans à percevoir, 33 centimes additionnels au principal de la contribution foncière, et personnelle et 40 centimes au droit de patente.

LE CONSEIL COMMUNAL est convoqué pour samedi prochain, à 2 heures. Ordre du jour : 1. Installation des conseillers réélus et conseillers nouveaux. Election d'un échevin. Prestation de serment. 2. Subside de 6.000 fr. à accorder à la fabrique d'église, pour frais de restauration. 3. Heures de bureau du receveur communal. 4. Chemin de fer vicinal Courtrai-Wacken. Prolongement jusque Aerseele par Denterghem et Marckeghem. Augmentation du capital. 5. Adoption d'une 4e classe à l'école adoptée des filles. 6. Nomination d'un membre du Bureau de bienfaisance en remplacement de M. C. Vandeghinste, dont le mandat est expiré. 7. Vérification trimestrielle de la caisse communale et du Bureau de bienfaisance.

AELBEKE

MOUVEMENT DE LA POPULATION ET DE L'ÉTAT-CIVIL EN 1903. — Entrées, par naissances : hommes, 29; femmes, 25. Par établissement de résidence : hommes, 51; femmes, 37.

Sorties, par décès : hommes, 17; femmes, 20. Par translation de résidence : hommes, 65; femmes, 63. Excédent des sorties sur les entrées : hommes, 2; femmes, 21. La population de la commune était au 1er janvier 1904, de : hommes, 1.035; femmes, 983. Total : 2.018.

SWEVEGHEM

LE CONSEIL COMMUNAL s'est réuni hier, à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de M. le docteur Toye, bourgmestre. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé. M. le Bourgmestre donne lecture de l'arrêté de la députation permanente, validant les élections communales du 18 octobre dernier, et invite les nouveaux élus à prêter le serment requis. Il déclare les nouveaux conseillers installés dans leurs fonctions, et exprime l'espoir qu'ils travailleront pour le bien-être de la commune.

Le Conseil nomme ensuite M. L. Callewaert, rentier, comme échevin. Celui-ci prête le serment constitutionnel.

Le Conseil émet un avis favorable au budget de la fabrique d'église pour l'exercice 1904 et fait néanmoins quelques réserves, quant au subside extraordinaire de la commune pour les travaux au toit et à l'horloge de l'église.

Les listes supplémentaires des enfants ayant droit à l'instruction gratuite pour l'année scolaire 1903-1904, sont approuvées, ainsi que le budget communal pour 1904, dont les recettes s'élèvent à 83.255 fr. 63, et les dépenses à 79.061 fr. 69.

TIRAGE AU SORT. — Quarante-trois jeunes gens sont inscrits pour le tirage au sort de la levée de 1904, le 10 février prochain. Dans ce nombre, il y a deux volontaires de carrière, un volontaire du contingent, et cinq qui sont exemptés comme ayant un frère au service.

AVELGHEM

LE TIRAGE AU SORT pour le canton d'Avelghem aura lieu le mercredi 10 février, à huit heures et demie très précises, dans la salle de la Justice de paix, à la Maison communale, sous la présidence de M. Parmentier, juge de paix. Les miliciens des communes suivantes sont appelés à y prendre part : Autryve, Avelghem, Heestert, Ooteghem, Waermaerde.

WERVICQ

NOMINATION DES ÉCHEVINS. — MM. Vandermersch-Bigo, négociant, et Dumont-Van Elslande, docteur en médecine, sont nommés échevins de la ville.

AUDENARDE

CHEMINS DE FER VICINAUX. — En vue de l'exploitation de la nouvelle ligne de Grammont à Audenarde, trois places de chefs de train seront à conférer. Les candidats doivent être âgés de 21 ans, parler et écrire le français et le flamand. Ils peuvent dès à présent envoyer leur demande par écrit, et faite dans les deux langues, à M. le chef de service de l'exploitation, à Audenarde.

LA SOCIÉTÉ ANONYME de transports urbains et vicinaux est agréée comme cessionnaire de l'entretien et de l'exploitation des chemins de fer vicinaux de Deynze à Audenarde et de Grammont à Audenarde.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. VAN LIERDE, juge; Assesseurs : MM. VERHULST, juge; DE RIEMAECKER, juge suppléant; Ministère public, M. SOENENS, substitut; Greffier, M. BULLENS. — Dekie Joseph, 22 ans, ouvrier à Paricke, 50 francs d'amende conditionnellement, pour coups à Surdiacourt Théodule. — Devrie Alphonse, 26 ans, ouvrier à Paricke, 26 francs pour menaces de mort, 10 fr. pour injures et 5 fr. pour ivresse publique, le tout conditionnellement. — Vandemergel Emile, 29 ans, ouvrier à Hoorebeke-Sainte-Marie, 26 francs d'amende pour coups à Vanden Hove J.-B. et 10 fr. d'amende pour ivresse publique. — Monnier Gustave, 35 ans, houilleur, sans domicile fixe, un mois de prison et 26 francs d'amende pour tentative de vol au préjudice de Ch. Roman. — Houdart René, 34 ans, cultivateur à Denderwindeke, un mois de prison et 26 francs d'amende conditionnellement pour abus de confiance au préjudice de Vanden Bulten Emile, marchand d'œufs. Vanden Bulten, qui s'est constitué partie civile par l'organe de Me Devos, avocat avoué à Audenarde, obtient 200 francs de dommages-intérêts. — Devos Théophile, 40 ans, boucher à Grammont, coups à Lafontaine, 26 francs d'amende. — Lafontaine, également poursuivi pour coups à Devos, est acquitté. — De Henau Sylvie, 45 ans, ménagère à Nederbrakel, femme Demeyer Vital, 26 francs d'amende pour avoir troublé un service divin. — Deschepper Venance, 21 ans, cultivateur à Welden; Deschepper J.-B., 20 ans, cultivateur à Welden, coups avec incapacité de travail à Wallez Modeste, trois mois de prison. — Wallez Modeste, 31 ans, cultivateur à Maeter, coups à Deschepper Venance, 30 francs d'amende. — D'haeseleer Joseph, 27 ans, terrassier à Denderleeuw; Vandenborcht Pierre, 29 ans, terrassier à Denderleeuw, le premier deux mois de prison et 50 francs d'amende; le second, un mois de prison et 50 francs d'amende conditionnellement, pour coups à De Petter J.-B. — De Wandel Rémi, 44 ans, cultivateur à Smeerhebbe-Vloersegem, est acquitté de la prévention de vol d'arbres au préjudice de M. Oscar de Séjournet, de Ramegnies. — Statuant en degré d'appel, le Tribunal confirme un jugement du tribunal de police d'Audenarde en date du 14 décembre 1903, condamnant Robyns Clément, ouvrier menuisier, 29 ans, à Audenarde, à une amende de 10 francs pour tapage nocturne.

STRYPEN

DEUX VIEILLARDS ÉTRANGLÉS. — Nous apprenons que le Parquet aurait décerné un mandat d'arrêt contre deux colporteurs des environs de Dixmude, qui ont passé la nuit dans la grange des fermiers De Looze, quelques jours avant le crime. Ces individus sont fortement soupçonnés. Le bruit courait mardi soir qu'ils avaient été arrêtés vers midi.

ATTENTAT AUX MŒURS. — Le Parquet d'Audenarde a fait procéder à l'arrestation d'un ouvrier peintre, Désiré G..., âgé de 65 ans, surpris au moment où il commettait un attentat à la pudeur sur une fillette de 5 ans. G... a été écroué à la prison de Sottegem, en attendant son transfert à Audenarde.

TOURNAI

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — Deux candidatures, celles de MM. Bonenfant et Bertrand, restent en présence pour le poll fixé au 24 janvier prochain, par le parti socialiste de l'arrondissement de Tournai-Ath, pour la désignation d'un candidat aux élections législatives du mois de mai prochain. On croit que M. Bonenfant l'emportera.

COMICE AGRICOLE TOURNAI-TEMPLEUVE. — Samedi 16 janvier, à deux heures et demie, réunion générale, au *Café de l'Europe*, Grand'Place. Ordre du jour : Compte de 1903; budget de 1904; renouvellement partiel du Comité; faits divers.

COLLÈGE NOTRE-DAME. — Jeudi 4 février prochain, soirée dramatique et musicale, au profit des Missions belges, dirigées par la Compagnie de Jésus. Le cercle dramatique *Les Grimes*, de Lille, interprètera la joyeuse comédie, *Durand-Durand*.

EXTENSION UNIVERSITAIRE CATHOLIQUE. — C'est M. l'avocat Brifaut qui donnera, lundi prochain, à huit heures du soir, à la salle des concerts, place du Parc, la deuxième conférence de l'année. Sujet : *Impressions d'Orient*, avec projections lumineuses.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE. — Le deuxième concert annuel est fixé au dimanche 24 janvier. Le programme est exclusivement consacré à l'immortel chef-d'œuvre de Gluck : *Orphée*.

LA SÉCURITÉ DES SPECTATEURS AU THÉATRE. — Donnant suite à une question posée au cours de la dernière séance du Conseil communal au sujet des sorties établies au théâtre, l'honorable échevin des travaux, M. Asou, vient de donner des ordres afin que les portes placées du côté des ruelles soient ouvertes à chaque représentation. Des avis placés à l'intérieur du théâtre indiqueront ces sorties qui seront particulièrement éclairées et engageront le public à s'en servir; de cette façon, en cas d'alerte, le théâtre pourra être plus facilement évacué.

LE TRÉSOR CACHÉ. — Un riche fermier des environs de Tournai vint à mourir. Ses héritiers cherchèrent vainement le magot qui, d'après un écrit laissé par le défunt, consistait en titres de rente belge, qui devaient être enfouis « quelque part ».

Ils assignèrent pourtant l'Etat (propriétaire pour moitié d'un bien sans maître), plaidèrent l'existence du trésor, et, dans le but de s'assurer la propriété de celui-ci, lors de sa découverte éventuelle, réclamèrent le versement annuel, à la Caisse des dépôts, des coupons des titres enfouis. Au bout de cinq ans, disaient-ils, la prescription sera acquise et nous pourrons toucher ces intérêts. Quant au capital, représenté par les titres, la prescription sera acquise dans trente ans. Si les titres sont découverts alors, l'Etat devra nous remettre les 30,000 francs que les titres du défunt représentent.

Le Tribunal repoussa ces demandes en déclarant que la preuve de l'existence du trésor n'était pas suffisante.

Depuis ce jugement, l'occupant de la ferme laissée par le défunt, a mis à jour, en creusant un fossé, une boîte de métal contenant pour 38,000 francs de titres. Les numéros de la plupart de ceux-ci correspondaient aux numéros de la liste laissée par le défunt.

Le délai d'appel du jugement de Tournai n'étant pas écoulé, les héritiers s'empressèrent d'en référer à la cour de Bruxelles, demandant l'allocation des conclusions primitives en ce qui concerne les titres mentionnés sur la liste du défunt, mais non retrouvés dans la cassette.

La cour a décidé que l'action n'était ni recevable, ni fondée, et a débouté les appelants.

COMICE AGRICOLE TOURNAI-TEMPLEUVE-CELLES. — Les membres sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 16 janvier, à deux heures et demie, *Café de l'Europe*. Ordre du jour : Compte de 1903. Budget de 1904. Renouvellement partiel du Comité. Divers.

SUR L'ESCAUT. — Deux bateaux, *Lidia*, propriétaire M. F. Delespierre, et *Garçon-Morenis*, se sont heurtés, lundi, en face des établissements Dumon, à Allain. Malgré la violence du choc, les deux bateaux ne se sont fait que des avaries sans importance.

UN EXPULSÉ. — En vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction, un Lillois, Louis T'Kindt, 42 ans, ouvrier terrassier, a été écroué, mardi, à la prison de Tournai, sous l'inculpation de rupture de ban d'expulsion.

TIR. — Résultat du dernier concours entre les chasseurs éclaireurs : Fixe : 1er, Voet; 2e, Dubron; 3e, Dochy; 4e, Deschuider; 5e, Cuvellier; — Volonté : 1er, Voet; 2e, Dubron; 3e, Dochy; 4e, Cuvellier.

KAIN

UN CAS DE RAGE ayant été signalé dans la commune de Pecq, le bourgmestre de Kain a pris un arrêté disant qu'à partir de ce jour aucun chien ne pourra circuler sur la voie publique sans être tenu en laisse ou muni de la muselière conforme au règlement.

ECAUSSINES

UN ÉCHO DU GOUTER MATRIMONIAL. — A la suite du goûter matrimonial organisé le 1er juin 1903, quatorze jeunes filles sur 58 postulantes au mariage vont convoler en justes noces. Le lundi de la Pentecôte, les jeunes filles d'Ecaussines invitent à nouveau les célibataires.

EVREGNIES

LES LISTES ÉLECTORALES clôturées définitivement le 3 novembre 1903, comprennent un nombre de 222 électeurs pour la Chambre des représentants dont 137 à 1 voix, 59 à 2 voix, et 27 à 3 voix; 193 électeurs pour le Sénat et la province, dont 109 à 1 voix, 58 à 2 voix, et 27 à 3 voix, et 176 électeurs pour la commune dont 97 à 1 voix, 42 à 2 voix, 21 à trois voix, et 16 à 4 voix.

LE NOMBRE DES MILICIENS inscrits pour le tirage au sort qui aura lieu à Templeuve le 6 février prochain à 9 heures du matin, est de 7.

FRASNES

IL EST QUESTION d'installer l'éclairage électrique dans cette commune. Des pourparlers sont engagés entre l'Administration communale et un habitant qui peut fournir la force motrice et les lampes.

MONS

L'AGRANDISSEMENT DE LA GARE. — Aujourd'hui mercredi, 13 janvier, une délégation de quatre membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Mons sera reçue par M. le Ministre des Chemins de fer, Liebaert. L'objet de l'entrevue est la question des travaux d'agrandissement de la gare de Mons, au sujet desquels de nombreux projets ont été déjà élaborés et soumis à l'administration supérieure.

FLOBECQ

LA DÉMISSION offerte par M. J.-B. Maquet, instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Flobecq, de ses fonctions dans l'enseignement moyen de l'Etat, est acceptée. Il est autorisé à faire valoir ses droits à la pension pour cause d'infirmité.

LA HESTRE

UNE TENTATIVE DE MEURTRE a été commise lundi matin, vers cinq heures et demie, à La Hestre : un nommé François Duez a voulu tuer son beau-frère, Joseph Drugmand, dans les conditions suivantes : Duez, qui est domestique à Bruxelles, courtise une jeune fille de Jolimont. Il était revenu hier soir voir son amie, mais n'était pas retourné pour attendre son beau-frère qui devait prendre le train ce matin, à la gare de Mariemont. Il se posta sur son chemin et, à bout portant, dans l'obscurité, déchargea un coup de revolver sur lui et prit la fuite. L'état de Drugmand est fort grave.

MORLANWELZ

UNE TENTATIVE DE MEURTRE. — Dans l'après-midi de dimanche, la famille Jauniaux, de Carnières, revenant d'un enterrement à Morlanwelz, rencontra aux confins des deux communes, le nommé Emile Brillet, jeune homme de 19 ans, fils de l'échevin socialiste de Bois-d'Haine. Celui-ci avait eu, l'an dernier, des démêlés avec un des fils Jauniaux, Victor, âgé de 17 ans, et l'avait blessé alors d'un coup de « picot » de houilleur. Hier, sans rime ni raison, il tira un coup de revolver dans le groupe de la famille, mais n'atteignit personne. Il prit la fuite poursuivi par le fils Victor Jauniaux, contre lequel, se retournant brusquement, il fit feu de nouveau, l'atteignant à l'aine. Le malheureux tomba, grièvement blessé. On n'